

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Animation du club de la Guadeloupe

« Les entreprises s'engagent »

I- Contexte de l'AMI

La Communauté « Les entreprises s'engagent » a été lancée par le Président de la République en 2018, et poursuit l'action portée en 2019 sous le nom "Plan 10 000 entreprises" puis "La France Une Chance, Les entreprises s'engagent" dans le cadre de la circulaire de février 2019. Cette circulaire a encadré le déploiement des clubs départementaux dans toute la France et le recueil des engagements des entreprises, initialement autour de 14 thématiques.

Elle est désormais animée depuis avril 2022 par un groupement d'intérêt public (GIP) cocréé par le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion avec France Travail et une association d'entreprises engagées. Initié par Elisabeth Borne, alors ministre du Travail, le groupement d'intérêt public a été co-présidé par Thibaut GUILUY, haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises et Sylvie JEHANNO, Présidente Directrice Générale de DALKIA.

Le Groupement d'intérêt public anime aujourd'hui, en délégation du Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, le réseau des référents au sein des Directions de l'Emploi, de l'Economie du Travail et des Solidarités (D(R)EETS) en charge du suivi des clubs départementaux de la Communauté « Les entreprises s'engagent ».

La Communauté est composée de toutes les entreprises de la Communauté, des clubs « Les entreprises s'engagent », d'une équipe nationale et des partenaires.

La Communauté « Les entreprises s'engagent » poursuit son action sur deux volets :

- Le volet national, porté par le GIP Les entreprises s'engagent ;
- Le volet départemental, porté par les clubs locaux « Les entreprises s'engagent ».

Le déploiement de la Communauté dans les territoires relève ainsi d'une responsabilité partagée entre les clubs et l'équipe nationale. Pour ce faire, l'équipe nationale outille et accompagne les clubs dans la poursuite des actions de la Communauté.

Les clubs constituent une émanation directe du Groupement d'intérêt public « Les entreprises s'engagent » et sont soumis aux mêmes règles que celui-ci, tant en termes de gouvernance, d'utilisation de la marque, de déontologie que d'utilisation des financements.

Les clubs départementaux reposent sur un principe de coordination en triptyque, décrit dans la convention constitutive :

- Un "référent" au sein des services de l'Etat (DEETS),
- Un "leader" : dirigeant d'entreprise local représentant le monde économique,
- Un "animateur" : une personne désignée au sein d'une "structure d'animation" (réseau d'entreprise local, organisation patronale, une chambre consulaire, une association, etc.) préexistante qui a démontré sa capacité à fédérer et accompagner les entreprises dans l'expression de leurs engagements.

Ce triptyque traduit dans les territoires la particularité de la Communauté « Les entreprises s’engagent » : créer des espaces de coopération entre l’Etat et les entreprises, pour développer les actions d’engagement.

Un des grands principes de la dynamique « Les entreprises s’engagent » consiste à s’appuyer et à renforcer systématiquement les acteurs en présence, afin d’être le plus fédérateur possible sous la bannière commune « Les entreprises s’engagent ».

II- La répartition des rôles dans un club

La structuration d’un club repose sur un travail partenarial animé par le référent DEETS et supervisé par le GIP « Les entreprises s’engagent ».

A- LE REFERENT

Le référent représente l’Etat au sein du club. Il s’agit d’une personne des services de la DEETS.

Le référent DEETS a deux grands types de missions à l’échelle de son territoire :

- Le suivi administratif (en lien avec le référent DEETS) :
 - ❖ Conventionnement avec la structure d’animation sur la base de l’enveloppe budgétaire ;
 - ❖ Suivi de la bonne utilisation des fonds publics, dans le respect des règles de la subvention publique ;
 - ❖ L’évaluation et le suivi des indicateurs partagés en lien avec la feuille de route ;
 - ❖ Suivi des signatures de conventions d’engagement avec le ou les leaders ;
 - ❖ Transmission régulière au préfet et au GIP des actions menées par le club et leurs impacts, ainsi que les indicateurs d’engagement.
- Le suivi opérationnel :
 - ❖ Soutien à l’activité du club ;
 - ❖ Mobilisation des partenaires, notamment au sein de l’Etat et du Service Public de l’Emploi ;
 - ❖ Garant de la mise en œuvre de la feuille de route « Les entreprises s’engagent » dans le Département et de son contenu, en continuité des orientations transverses ;
 - ❖ Garant du respect des principes d’utilisation de la marque « Les entreprises s’engagent », définis par le GIP « Les entreprises s’engagent » ;
 - ❖ Garant de l’évolution des engagements volontaires déclarés et mis en œuvre par les Entreprises membres de la Communauté sur son territoire.

B- L’ENTREPRISE LEADER

Le leader représente les entreprises au sein du club. C’est un dirigeant ou responsable d’entreprise, particulièrement engagé sur la vision portée par « Les entreprises s’engagent » et les valeurs de l’initiative (enthousiaste, dynamique et fédérateur, etc.). L’engagement du leader doit être volontaire, bénévole et au service de l’intérêt général, et ne peut en aucun cas servir l’intérêt particulier de sa structure ou de son entreprise.

Afin de formaliser l’engagement d’un leader auprès du club « Les entreprises s’engagent », une convention d’engagement sera signée entre le leader, les services de l’Etat et le GIP « Les entreprises s’engagent ».

Cette convention, signée pour 2 ans, permettra d’officialiser le rôle du leader dans le territoire, et de réaffirmer ses missions :

- Représenter la Communauté au local ;
- Porter la parole de la Communauté dans les territoires ;
- Fédérer l’ensemble des acteurs et proposer à d’autres membres de rejoindre la Communauté ;

- Co-piloter le club avec le référent et l'animateur (organisation de comités de pilotage réguliers) ;
- Participer à la prise de décision stratégique du club au sein du copil.

Pour éviter tout risque de conflit d'intérêt lié au financement des clubs et pour garantir la pluralité au sein du club, le leader ne peut pas être président de la structure sélectionnée pour l'animation du club. Si le leader actuel ou pressenti est membre de la gouvernance de cette structure, il sera invité à ne pas intervenir dans le processus de désignation de la structure d'animation.

C-L'ANIMATEUR

L'animateur est une personne identifiée au sein de la structure conventionnée pour l'animation du club les entreprises s'engagent. Cette structure est un réseau d'entreprises ou une structure du territoire connue pour sa capacité à fédérer les entreprises engagées et sa maturité sur les sujets d'engagement sociaux, sociétaux et environnementaux. Il est sélectionné chaque année par le référent DEETS en lien avec le leader, avisé par le GIP. Sa mission est cadrée par une feuille de route partagée et une convention annuelle.

Il effectue un reporting régulier au binôme leader/animateur ainsi qu'au GIP « Les entreprises s'engagent ».

Le choix de l'animateur s'appuiera sur les dynamiques territoriales, sa capacité à :

- Fédérer les entreprises du territoire ;
- Travailler dans une logique partenariale avec l'ensemble de l'écosystème territorial, qu'il soit public ou privé (entreprises, réseau d'entreprises, partenaires publics ou privés, collectivités territoriales, opérateurs d'Etat, etc.) ;
- Mettre en œuvre le projet de la Communauté « Les entreprises s'engagent » dans le département dans le respect de ses grands principes et règles opérationnelles.

On privilégiera la sélection de structures existantes. La mise en place de consortiums d'animation ou de "Co-animateur" peut être encouragée.

Pour aller plus loin

<https://www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr>

[\(9\) Club "les entreprises s'engagent" de Guadeloupe : posts | LinkedIn](#)

III- Attendus de l'AMI

Le club de la Guadeloupe « Les entreprises s'engagent » est à la recherche d'un animateur.

Il est possible de déposer une candidature en consortium afin de créer une structure de coanimation du club « Les entreprises s'engagent ».

Le(s) animateur(s) est ou sont en charge de :

- Favoriser la rencontre et la collaboration entre les entreprises membres du club à travers des événements collectifs ;
- Organiser des formats de rencontres, de dialogue et de passage à l'action (NB : il sera attendu d'un club structuré et mature l'organisation d'au moins un événement par mois) ;
- Organiser le suivi des inscriptions et l'envoi de compte-rendu post-événement ;
- Déployer les programmes d'action Les entreprises s'engagent sur le territoire :
- Mobiliser les entreprises sur les thématiques prioritaires de la Communauté ;
- Mobiliser les entreprises membres et les partenaires dans le cadre du Mois Les entreprises ;
- S'engagent, événement annuel de la Communauté ;
- Faire grandir la communauté des membres du club ;
- Identifier les nouvelles entreprises engagées sur le territoire ;

- Prospecter de nouvelles entreprises qui souhaitent s'engager ;
- Accueillir et accompagner les entreprises membres de la Communauté ;
- Faire le suivi des indicateurs clés du club ;
- Suivre les engagements volontaires des entreprises membres de la Communauté via le CRM, une fois effectif ;
- Effectuer un reporting des actions d'engagement des entreprises ;
- Effectuer un bilan comptable et financier annuel pour partager avec le référent DEETS ;
- Garantir la visibilité des actions du clubs ;
- Créer et maintenir la page LinkedIn avec les principes de communication partagés ;
- Référencer les événements sur la plateforme www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr ;
- Mobiliser les réseaux de presse locaux pour partager les actions et les relayer ;
- Participer aux temps d'échange de la Communauté (ex. réunion mensuelle des clubs, réunions thématiques).

L'ensemble des actions menées dans le cadre de la Communauté Les entreprises s'engagent et financées comme telles doivent être menées sous la bannière « Les entreprises s'engagent », et non sous la bannière de la structure d'animation.

Un exemple de fiche de poste animateur est disponible en annexe III.

IV- ÉLÉMENTS DE CANDIDATURE

Pour candidater à l'AMI, vous devez :

- Remplir la fiche de candidature en annexe de cet AMI,
- Joindre le CV des personnes qui auraient la charge de l'animation du club « les entreprises s'engagent » de Guadeloupe,
- Joindre les statuts de votre structure,
- Envoyer votre candidature aux adresses suivantes :
elodie.verepla@deets.gouv.fr – gaelle.lacoma@deets.gouv.fr –
deets-971.sdc@deets.gouv.fr

Vos éléments de candidatures doivent être envoyés sous format PDF, dans un seul mail.

VI- Calendrier de l'AMI

Date de publication : **lundi 26 janvier 2026**

Date de retour des projets au plus tard le : **02 mars – 12 h** aux adresses gaelle.lacoma@deets.gouv.fr - elodie.verepla@deets.gouv.fr - 971.sdc@deets.gouv.fr

Date du comité de lecture : **06 mars à 11 h**

Date de sélection : **26 mars à partir de 14 h** (Immeuble Raphaël en Salle MACESS– Jarry) ; il conviendra donc de prendre vos dispositions pour être présent sur place.

Contacts :

- Elodie VEREPLA, Cheffe de l'unité Economie Sociale et Solidaire , Inclusion et Innovation Sociale – ESSIIS, Adjointe à la Cheffe du Service Développement des Entreprises : elodie.verepla@deets.gouv.fr
- Gaëlle LACOMA, chargée de mission politique d'inclusion professionnelle des personnes en situation d'handicap : gaelle.lacoma@deets.gouv.fr

ANNEXE I

FICHE DE CANDIDATURE A L'AMI

ANIMATION DU CLUB DE LA GUADELOUPE « LES ENTREPRISES S'ENGAGENT »

CANDIDATURE PORTEUR DE PROJET UNIQUE

1. Numéro de téléphone du porteur de projet :
2. Adresse mail :
3. Histoire de la structure candidate à l'animation du club « les entreprises s'engagent »
4. Moyens humains mis à la disposition de l'animation du club départemental les entreprises s'engagent et capacité à animer le club les entreprises s'engagent sur l'ensemble du département – **Joindre les CV**
5. Indiquez votre capacité à fédérer un réseau d'entreprises en faisant part de votre expérience sur ce sujet.
6. Indiquez votre capacité à élaborer des partenariats en faisant part de votre expérience sur le sujet.
7. Indiquez votre capacité à organiser des événements en direction des entreprises en précisant votre expérience sur le sujet.
8. Indiquez votre capacité à faire un suivi individualisé des entreprises afin de les accompagner de manière concrète sur leurs engagements. Pour motiver votre réponse, veuillez indiquer quel format vous envisagez pour cet accompagnement, le temps dédié à celui-ci par les personnes en charge de l'animation.
9. Indiquez votre capacité à mobiliser les éléments de communication autour de vos actions en précisant si vous possédez des pages de référencement sur Internet, des pages sur les réseaux sociaux, ou des articles de presse.

Annexe II

<p style="margin: 0;">FICHE DE CANDIDATURE A L'AMI</p> <p style="margin: 0;">ANIMATION DU CLUB GUADELOUPE « LES ENTREPRISES S'ENGAGENT »</p> <p style="margin: 0;">CANDIDATURE PORTEUR DE PROJET EN CONSORTIUM (MAXIMUM 2 DEUX PORTEURS DE PROJET)</p>

1. Nom et numéro SIREN du porteur de projet n° 1 :
2. Adresse exacte du porteur de projet n°1 :
3. Numéro de téléphone du porteur de projet n°1 :
4. Adresse mail du porteur de projet n°1 :
5. Histoire de la structure n°1 candidate à l'animation du club départemental « les entreprises s'engagent » :
6. Nom du porteur de projet n°2 :
7. Adresse exacte du porteur de projet n° 2 :
8. Numéro de téléphone du porteur de projet n°2 :
9. Adresse mail du porteur de projet n°2 :
10. Histoire de la structure n° 2 candidate à l'animation du club départemental « les entreprises s'engagent »
11. Moyens humains mis à la disposition de l'animation du club varois les entreprises s'engagent et capacité à animer le club les entreprises s'engagent sur l'ensemble du département – **Joindre les CV et préciser pour chaque porteur la capacité de l'un et de l'autre en démontrant la complémentarité des actions.**
12. Indiquez votre capacité à fédérer un réseau d'entreprises en faisant part de votre expérience sur ce sujet. Préciser pour chaque porteur la capacité de l'un et de l'autre en démontrant la complémentarité des actions
13. Indiquez votre capacité à élaborer des partenariats en faisant part de votre expérience sur le sujet. Préciser pour chaque porteur la capacité de l'un et de l'autre en démontrant la complémentarité des actions
14. Indiquez votre capacité à organiser des événements en direction des entreprises en précisant votre expérience sur le sujet. Préciser pour chaque porteur la capacité de l'un et de l'autre en démontrant la complémentarité des actions
15. Indiquez votre capacité à faire un suivi individualisé des entreprises afin de les accompagner de manière concrète sur leurs engagements. Pour motiver votre réponse, veuillez indiquer quel format vous envisageriez pour cet accompagnement, le temps dédié

à celui-ci par les personnes en charge de l'animation et préciser pour chaque porteur la capacité de l'un et de l'autre en démontrant la complémentarité des actions

16. Indiquez votre capacité à mobiliser les éléments de communication autour de vos actions en précisant si vous possédez des pages de référencement sur Internet, des pages sur les réseaux sociaux, ou des articles de presse. Préciser pour chaque porteur la capacité de l'un et de l'autre en donnant des exemples concrets.

ANNEXE III

EXEMPLE DE FICHE DE POSTE ANIMATEUR

CHARGE.E DE MISSION ANIMATION DU CLUB

« LES ENTREPRISES S'ENGAGENT » DE GUADELOUPE

I- LA COMMUNAUTE

« Les entreprises s'engagent » a été lancé par le Président de la République en juillet 2018 dans l'objectif de renforcer et de pérenniser le lien entre l'État et des entreprises engagées en faveur de l'emploi de tous les publics pour une croissance inclusive.

Les missions du club :

- Fédérer, sur l'ensemble du territoire, les entreprises – ainsi que les grands réseaux d'entreprises et partenaires – qui œuvrent pour une société plus durable et solidaire.
- Simplifier l'accès à l'information, aux dispositifs et aux aides.
- Créer des espaces de coopération entre l'Etat et les entreprises pour accompagner le passage à l'action en offrant les outils et les moyens permettant à chacun d'agir à son échelle.
- Valoriser les entreprises qui s'engagent, leurs bonnes pratiques et les actions innovantes qu'elles développent. En rejoignant le réseau « Les entreprises s'engagent », les entreprises pourront bénéficier de l'accès à l'information, aux dispositifs et aux aides, interagir et partager les bonnes pratiques avec d'autres membres du club départemental.

Les engagements peuvent concerner des actions pour les personnes en situation de handicap, les jeunes, les réfugiés, les achats inclusifs et encore d'autres sujets...

II- LA RAISON D'ETRE

Le/la chargée de mission assure la coordination et l'animation du Club « Les entreprises s'engagent » de Guadeloupe en lien avec les entreprises et les organisations professionnelles.

Les objectifs attendus du poste :

- Animer un réseau d'entreprises en faveur de l'inclusion des publics
- Définir, suivre des indicateurs et les évaluer
- Prospecter, convaincre et accompagner de nouvelles entreprises
- Faire émerger de nouvelles initiatives et communiquer
- Organiser les événements pour les membres du club

Votre rôle :

- Mobiliser au sein de ce Club les entreprises à l'échelle du département
- Agir en amont sur les problématiques de recrutement des entreprises et de RSE
- Faire connaître l'ensemble des actions sur lesquelles les entreprises pourront s'engager
- Accompagner les entreprises dans leurs engagements

II- ACTIVITES PRINCIPALES

1. Prospecter, convaincre et accompagner de nouvelles entreprises

- Mobiliser les entreprises déjà engagées dans une démarche inclusive
- Prospective et capter de nouvelles entreprises à engager : sourcing, organisation d'évènements
- Accompagner les entreprises dans le recensement et la définition des

actions prévisionnelles et dans la concrétisation de leurs actions.

→ Mobiliser les réseaux pour accompagner les engagements des entreprises

2. Animer un réseau d'entreprises

- Animer autour de rencontres, de témoignages (bonnes pratiques, réussites...) : entreprises d'insertion, SIAE, apprentis, jeunes en immersion, parrainages, ESS...
- L'animateur doit être un facilitateur, jouer un rôle de portail de présentation des différents dispositifs.
- Communiquer : promouvoir les fonctions du club auprès des entreprises et valoriser les bonnes pratiques pour encourager leur essaimage.
- Assurer le suivi administratif et le reporting de l'activité du Club

3. Définir, suivre des indicateurs et les évaluer

- Assurer un suivi d'indicateurs d'engagements de ces entreprises (ex : nb de salariés en insertion recrutés, nb de stagiaires accueillis en stage...) et faciliter le dépassement de difficultés éventuelles.

4. Faire émerger de nouvelles initiatives et communiquer

III- APTITUDES ET COMPETENCES

- Bac +3 minimum
- A l'aise dans la relation partenariale et dans la conduite de projets,
- Expérience dans le domaine de l'entrepreneuriat,
- En capacité d'accompagner les entreprises dans la concrétisation des actions.
- La connaissance des publics et structures d'insertion, du handicap et de l'ESS seraient un plus.

IV- CANDIDATURE

- CDD 12 mois renouvelable,
- Salaire mensuel brut [xxx euros] sur 12 mois,
- Adresser lettre de motivation à : [email de contact],
- Capacité d'analyse, de synthèse, de reporting et d'animation de groupe,
- Maîtrise des outils bureautiques,
- Titulaire du Permis B,
- Autonomie et polyvalence,
- Fiabilité,
- Bonne logique organisationnelle,
- Rigueur, aisance relationnelle